

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## GUIDE DU GÉRANT 2023-2024

### Ligue de Hockey JMS

#### Bureau de direction :

Président : Dany Larouche

[danydanylarouche@hotmail.com](mailto:danydanylarouche@hotmail.com)

V.P. resp. Junior : Steeve Bossé

[team-price@live.ca](mailto:team-price@live.ca)

Registraire-Statisticien

Michel Garneau

[dolbeau1234@gmail.com](mailto:dolbeau1234@gmail.com)

#### Resp. Midget :

Trésorière : Carole Vaillancourt

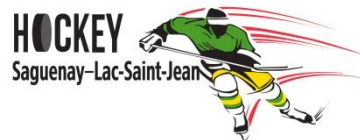
[steeveetcarole@live.ca](mailto:steeveetcarole@live.ca)

Secrétaire :

Directeur :



# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean



## Le Guide du Gérant saison 2021-2022

Rédaction et mise en page :

André Dufour, Mylène Savard

Michel Garneau (mise à jour 2023)

Source :

Livre des règlements administratifs de Hockey Québec



N.D.L. : *Prenez note que le genre masculin est utilisé dans ce guide dans le seul but d'en faciliter la lecture.*

## COORDONNÉES

### **BUREAU RÉGIONAL**

2435, Suite 113, rue St-Jean-Baptiste

Jonquière, Qc

G8A 1X3

Bur : 418 542-7996

Fax : 418 542-7150

[oordohockeysaglac@gmail.com](mailto:oordohockeysaglac@gmail.com)

[a.dufour@videotron.ca](mailto:a.dufour@videotron.ca)

[mylenesavard@hotmail.ca](mailto:mylenesavard@hotmail.ca)

### **Hockey Québec**

7450, Boul. Les Galeries D'Anjou

Bureau 210

Montréal, Qc

H1M 3M3

Bur : 514 252-3079

Fax : 514 252-3158

[infohockeyquebec@hockey.qc.ca](mailto:infohockeyquebec@hockey.qc.ca)

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## MOT DU PRÉSIDENT DE HOCKEY SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN



L'équipe de Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean est heureuse de vous présenter son "Guide du gérant 2021-2022". Ce guide se veut un outil de travail pour tous les gérants-gérantes de la région et ce, conjointement avec notre site Internet [www.hockey-saglac.com](http://www.hockey-saglac.com) et notre page Facebook. Ces trois (3) outils sont d'importants véhicules de communication pour le hockey de notre région.

Nous espérons que ce guide vous sera des plus utiles et qu'il répondra à la plupart de vos questions. Consultez-le régulièrement!

Je vous souhaite une très belle saison 2021-2022.

Sportivement vôtre

*Jean-Guy Dallaire*

Président Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## Table des matières

---

|         |  |
|---------|--|
| 1.....  | Bureau de direction de la Ligue JMS                |
| 2.....  | Coordonnées Hockey Sag-Lac                         |
| 3.....  | Mot du Président de Hockey Sag-Lac                 |
| 4.....  | Table des matières                                 |
| 5.....  | La structure de hockey Québec                      |
| 6.....  | Le rôle du gérant                                  |
| 7.....  | Pour bien débuter la saison                        |
| 8.....  | L'enregistrement d'une équipe                      |
| 9.....  | (SUITE) L'enregistrement d'une équipe              |
| 10..... | Votre cartable d'équipe                            |
| 11..... | Modification à la formule d'enregistrement         |
| 12..... | Politique de tournoi                               |
| 13..... | Quelques règles à retenir                          |
| 14..... | (SUITE) Quelques règles à retenir                  |
| 15..... | (SUITE) Quelques règles à retenir                  |
| 16..... | (SUITE) Quelques règles à retenir                  |
| 17..... | Pour bien remplir sa feuille de pointage           |
| 18..... | (SUITE) Pour bien remplir sa feuille de pointage   |
| 19..... | Exemple de feuille de pointage                     |
| 20..... | Qualifications requises pour un entraîneur         |
| 21..... | (SUITE) Qualifications requises pour un entraîneur |
| 22..... | Préposé Santé Sécurité (PSSH) et port du casque    |
| 23..... | Règlements spéciaux de la Ligue JMS                |
| 24..... | Tableau des sanctions                              |
| 25..... | Règlements spéciaux de la Ligue JMS (suite)        |
| 26..... | Règlements spéciaux de la Ligue JMS (suite)        |
| 27..... | Règlements spéciaux de la Ligue JMS (suite)        |
| 28..... | Règlements spéciaux de la Ligue JMS (suite)        |
| 29..... | Instructions aux équipes (match)                   |
| 30..... | Liens internet et Facebook                         |



# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## La structure de Hockey Québec

À titre de gérant d'une équipe de hockey mineur, votre équipe est inévitablement affiliée à Hockey Québec, la seule organisation mandatée par le gouvernement du Québec pour planifier, réagir et coordonner le développement du hockey sur glace au Québec.

Dans son ensemble, la chaîne hiérarchique **et de communication** devient la suivante :

**Votre équipe**

**Votre Association de hockey mineur**

**La Ligue Junior/Midget Sag/Lac**

**Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean**

**Hockey Québec**

**Hockey Canada**

À titre de gérant, votre association et/ou mandataire (gouverneur de catégorie par exemple) a donc le mandat de vous fournir tous les détails et documents pour la saison à venir.

Pour respecter la hiérarchie, c'est d'ailleurs le représentant de l'association et/ou la Ligue JMS, qui a le mandat de communiquer avec Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean pour obtenir les informations en provenance de votre Association Régionale.

## **Le rôle de votre association**

À chaque début de saison, votre association aura le rôle d'accomplir les tâches suivantes, en vue de la nouvelle saison à débiter :

- Recueillir les inscriptions de joueurs;
- Procéder à la formation des équipes tout en s'assurant que celles-ci soit équilibrées pour chaque division et classe :
- Procéder à l'inscription des équipes dans la Ligue JMS:
- Recruter les entraîneurs, assistants-entraîneurs, gérants et s'assurer que chaque équipe dispose d'une personne détenant la qualification de préposé en santé, sécurité et harcèlement (PSSH) avant la date limite du 31 décembre.

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## LE RÔLE DU GÉRANT

Le gérant d'une équipe de hockey tient définitivement dans ses mains les guides vers le succès opérationnel. C'est lui qui voit à l'ensemble de la planification de tout ce qui peut toucher une équipe à l'extérieur de la patinoire. Le gérant a aussi ce rôle de voir au maintien d'un climat harmonieux dans l'entourage de l'équipe, question de faire passer une belle saison aux joueurs, entraîneurs et parents. Voici donc une énumération de ses principales fonctions :

- Assurer le lien entre son équipe et l'association / Ligue de qui cette dernière relève en représentant l'équipe aux réunions lors d'une convocation ;
- Une fois que la sélection des joueurs de l'équipe est complétée, il doit s'assurer de tenir et d'animer, dès les jours qui suivent la liste finale, une réunion de parents afin d'exposer les règles, le projet de calendrier, la philosophie et le fonctionnement adopté par le personnel d'encadrement ;
- Doit informer régulièrement les parents de tous les développements ou évènement qui pourraient toucher l'équipe en cours de saison, tout en planifiant une ou deux autres réunions en cours de calendrier (suggestion : groupe de diffusion privé Facebook);
- Planifier le budget (l'ouverture d'un compte bancaire d'équipe avec plus d'un signataire), ainsi que la préparation et la coordination de la campagne de financement de l'équipe. Il faut aussi s'assurer de la participation de l'ensemble des joueurs et des parents. Lorsqu'il est question de budget, ayez toujours en tête que le revenu des parents sera différent d'une famille à l'autre et qu'il faut donc respecter la capacité de payer de chacune. La tenue d'un vote secret sur l'adoption d'un budget d'équipe devient donc un outil démocratique efficace dans cette circonstance;
- S'assurer de connaître tous les règlements administratifs de Hockey Québec ainsi que la régie interne de la Ligue JMS ou de son Association afin d'en faire appliquer le contenu, de concert avec les entraîneurs;
- Planifier l'inscription aux différents tournois, en plus de faire les réservations qui s'imposent (ex : autobus, hôtel, restaurant, activité sociales, etc.);
- Préparer le cartable d'équipe qui est **OBLIGATOIRE** pour la saison, tournois et Championnats Provinciaux;
- Assurer le suivi des suspensions aux membres de son équipe et coordonner tous les changements d'horaire qui pourraient survenir en cours de saison de concert avec les responsables de la Ligue JMS.

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## Pour bien débuter la saison

Dès que votre association aura complétée la procédure d'enregistrement de ses équipes auprès des instances régionale, Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean va vous référer à deux outils indispensables pour bien débuter la saison.

1- Site Web pour le téléchargement des formulaires d'enregistrement :

<http://www.hockey-saglac.com> onglet "MULTIMÉDIA" / "Document" / "règlements"

- ✓ Code d'éthique des parents
- ✓ Code d'éthique du personnel d'encadrement
- ✓ Code d'éthique du joueur
- ✓ Livre des règlements administratif de Hockey Québec (sur le site de Hockey Québec)

2- Matériel de Hockey Québec

## CONTENU DU CARTABLE DE GÉRANT

- ❖ Cartable/tableau pour les entraîneurs
- ❖ Crayon effaçable
- ❖ Cartes-cadeau 25\$ de L'entrepôt du Hockey
- ❖ Cartes-cadeau 25\$ de Sports Experts
- ❖ Magazine "HOCKEY RDS"

Les règlements administratifs de Hockey Québec sont en version électronique seulement à l'adresse suivante : [www.hockey.qc.ca](http://www.hockey.qc.ca)

p.s. le contenu du cartable de gérant est sujet à changement au fil des ans.

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## L'enregistrement d'une équipe

Avec ces deux outils à votre portée, vous êtes maintenant prêts à démarrer efficacement l'enregistrement de votre équipe pour la prochaine saison. Dès que votre personnel d'encadrement aura été en mesure de déterminer son alignement final, vous devez vous empresser de fournir tous les documents requis énumérés ici-bas au registraire de votre association sportive (Hockey Mineur). Pour ceux dont l'association n'offre pas le service, c'est le bureau régional qui va faire les saisis de données contre une rémunération préétablie.

Pour toutes les équipes, la date limite pour acheminer le matériel **est de 10 JOURS AVANT LE DÉBUT DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA SAISON RÉGULIÈRE**. Avec la tenue de quelques tournois avant les fêtes, il est impératif de respecter cette date limite. Rappelez-vous que vous vous devez d'être en règles à tous les niveaux au moment de vous présenter à votre premier tournoi, à défaut de quoi, on vous y refusera...

**Les documents à présenter à votre registraire :**

### 1- Le formulaire d'enregistrement de l'équipe **version Excel obligatoire**

**Aspect important :** Remplir toutes les coordonnées des joueurs selon le formulaire (adresse, date de naissance, etc.) et veuillez soumettre une photocopie ou par courriel (de ce formulaire) à votre registraire d'association et conserver l'original dans vos dossiers.

*Aucune version manuscrite à la main ne sera acceptée.*

### 2- L'enregistrement du personnel d'encadrement

**Aspect important :** Les coordonnées complètes (adresse, date de naissance, # de cell.) de chaque membre du personnel d'encadrement doivent y apparaître afin de faciliter l'enregistrement des nouveaux membres dans le système informatique HCR. Ne pas oublier d'inscrire le nom du responsable d'équipe (souvent le gérant) avec toutes ses coordonnées et son adresse courriel.

### 3- Les joueurs affiliés

Il est particulièrement important d'inscrire le nom et le prénom du joueur, sa date de naissance et son équipe de provenance.

NOTE : Rappelez-vous du règlement régissent les joueurs affiliés (regl. 5.6)

### 4- Le code d'éthique des parents

C'est un document que vous trouverez dans le livre des règlements administratifs. Il est conseillé d'en procurer un à chaque parent et de le faire signer.

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## 5- Le code d'éthique du personnel d'encadrement

C'est un document que vous trouverez dans le livre des règlements administratifs de HQ. Il est conseillé d'en remettre un à chaque entraîneur, entraîneur adjoint et préposé à la santé, sécurité et harcèlement (PSSH) et de leur faire signer.

## 6- Le formulaire et le chèque pour vos permis de tournois (10\$ du tournoi)

**Aspect important :** Veuillez faire parvenir votre argent ou votre chèque au nom de votre association sportive, celle-ci sera facturée par Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour un maximum de 4 tournois (40\$) (4 ième tournoi sous toute réserve).



Alma



Chibougamau



Saguenay 1



Baie Comeau



Lac-St-Jean-Nord



Saguenay 2



Sept-Iles



St-Félicien

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## Votre cartable d'équipe

Une fois que votre liste informatisée a été remise à votre registraire, la saisie de données sur le logiciel d'enregistrement (HCR) des membres sera complété et vous recevrai ensuite, votre preuve d'enregistrement (T112). Par la suite, une fois l'ensemble des équipes complétées, votre association recevra les permis de tournois de la part de Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean. Votre cartable d'équipe doit se composer de la feuille d'enregistrement (T112) avec signatures des membres de votre équipe (joueurs, entraîneurs et gérants); de vos permis de tournoi; des feuilles de pointages de tous vos matchs. Les 5 dernières feuilles de match seront obligatoirement nécessaires lors de votre inscription dans un tournoi ainsi qu'une copie de votre cédule (horaire), parties hors concours incluses. De plus, au cas où cela s'applique, les avis de sanctions reçu par la Ligue pour un joueur suspendu (même si tous ses matchs sont déjà purgés).

Lors d'une réunion avec votre Association de hockey mineur, nous vous donnerons les consignes et règlements de l'Association Régionale. Plusieurs Associations de hockey mineur remettent aussi 25 feuilles de pointage pour la saison en cours mais d'autres les conservent et les remettent à chaque partie.

**Donc, en résumé, avant de vous présenter en tournoi, votre cartable d'équipe devra comprendre minimalement :**

- **Formule d'enregistrement des membres de votre équipe signé (T112)**  
Prévoir une photocopie à remettre à chaque tournoi
- **Votre permis de tournoi**
- **Vos cinq (5) dernières feuilles de pointage (parties hors concours incluses)**
- **Avis de sanction (si le cas s'applique)**
- **Votre cédule (horaire de matchs)**

**N.B.** La preuve de certification des entraîneurs et du préposé en santé, sécurité hockey (PSSH) doit apparaître sur la formule d'enregistrement des membres de votre équipe dans la case "STATUT". C'est **votre responsabilité** de vérifier si elle s'y retrouve et si tous vos entraîneurs sont certifiés.

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## Modification à la formule d'enregistrement T112 des membres d'une équipe

Il se peut qu'en cours de saison, vous ayez à apporter des modifications à la version informatisée originale de votre formule d'enregistrement des membres d'une équipe. Nous vous rappelons qu'il est **strictement interdit** d'apporter vous-même des correctifs manuscrits (à la main) à votre document, sous peine de réprimande de votre registraire. Une telle modification pourrait se traduire par l'interdiction de faire évoluer un joueur ou personnel d'équipe dans une activité quelconque.

Pour éviter d'avoir un trop grand nombre personnes inscrites au sein de votre personnel d'encadrement nous vous demandons d'y inscrire le personnel suivant :

- 1 entraîneur-chef
- 2 entraîneurs-adjoints
- 1 préposé à la santé et sécurité PSSH
- 1 préposé à l'équipement

Dans la mesure du possible, votre liste de joueurs affiliés (J.A) doit s'y retrouver dès la remise de votre dossier en début de saison.



# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## Politique des tournois au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Pour un joueur ou une joueuse de hockey, le point culminant demeure sans contredit le fait de participer à un tournoi.

Bien qu'une section du livre de règlements administratifs (chapitre 9) puisse répondre à plusieurs de vos interrogations, il va de soi de connaître la réglementation spécifique de la région en matière de tournoi.

Avant toute chose, il faut spécifier qu'Hockey Québec autorise aux équipes de participer à un maximum de trois (3) tournois et/ou festivals. Dans les divisions pee-wee à junior, le maximum est haussé à quatre (4) tournois (permission spéciale pour le quatrième tournoi qui doit être approuvée par Hockey Sag-Lac).

**\*\*Vous référer aux politiques administratives de votre association de hockey mineur\*\***

### **Règles spécifiques**

#### **Pee-wee- Bantam-Midget-Junior A-B-BB- Junior AA**

Participation obligatoire à deux (2) tournois au Saguenay-Lac-Saint-Jean et le troisième permis valide pour un tournoi hors région.

#### **Coût des permis de tournoi**

10\$ par permis pour un maximum de 40\$ par équipe

**Important** : Pour une participation dans un tournoi hors Québec, vous devez faire une demande par écrit à Hockey Saguenay-Lac-Saint Jean pour fin d'acceptation par Hockey Québec.

## Horaire vs tournoi / activité de financement

Il revient au gérant de vérifier la conformité de l'horaire des match afin que celle-ci n'entre pas en conflit avec soit une fin de semaine de tournoi ou d'une activité de financement.

Dans le cas de conflit, il doit en aviser rapidement la Ligue afin de reprendre ce match dans les plus brefs délais.

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## Quelques règlements à retenir (Hockey Québec)

### 5.3.1 Nombre maximum signé (voir règlement 7.2.2 pour le nombre de joueurs en uniforme).

A. Pour la division Midget, le nombre maximum de joueurs réguliers qu'une équipe peut signer est de 25 joueurs mais jamais plus de 19 à la fois.

B. Dans la division Junior, le nombre maximum de joueurs réguliers qu'une équipe peut signer est de 45 joueurs mais jamais plus de 25 à la fois.

### 5.3.2 Nombre minimum signé avant le 1er match (Nombre de joueurs signés avant le premier match de la saison régulière).

Une équipe AA-BB doit avoir en tout temps sur son **formulaire d'enregistrement** d'équipe au moins 13 joueurs signés, plus un (1) ou deux (2) gardiens de but. **Afin de compter 13 joueurs, un gardien de but ne peut être considéré comme faisant partie des 13 joueurs signés.**

### 7.2 Nombre de joueurs minimum pour débiter un match

B. Au double, une équipe doit se présenter au début d'un match avec un minimum de 10 joueurs en uniforme, plus un (1) ou deux (2) gardien de but.

C. S'il y a récidive dans une saison, à ne pas respecter ce règlement, l'équipe sera suspendu pour fin d'enquête par le Conseil d'administration de la Ligue

D. Après le début d'un match, si une équipe n'est pas en mesure de placer sur la glace le nombre de joueurs requis par le jeu (1 gardien de but et 5 – 4 ou 3 autres joueurs selon les punitions), l'officiel met fin au match, il en fera ensuite rapport sur la feuille de match et l'équipe en cause perd le match.

### 7.2.4 Nombre de matchs par jour

#### A. Équipe

Une période de repos de trois (3) heures débutant à la fin du premier match de la journée est obligatoire lorsqu'une équipe doit jouer deux (2) matchs dans la même journée.

#### B. Joueur

Tout joueur régulier ou affilié peut participer à un maximum de deux (2) matchs dans la même journée et ce, sans tenir compte du délai de trois (3) heures entre les matchs.

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## Gardien de but

Dans les divisions midget et junior (double lettre), les gardiens de but identifiés comme tels sur le formulaire d'enregistrement d'équipe ne pourront jouer à une autre position.



### 5.6 Affiliation (atome à junior)

#### 5.6.1 Nombre de joueurs affiliés

- A. Toutes les équipes peuvent signer un maximum de dix-neuf (19) joueurs affiliés.
- B. Une équipe peut aligner un maximum de six (6) joueurs affiliés pour un essai durant un même match.
- C. Pour toutes les divisions, les matchs d'essai sont comptabilisés lors des matchs de la saison régulière seulement.
- D. Lorsqu'un joueur des divisions Pee-wee, Bantam, Midget, Junior, Benjamin, Cadet et Juvénile ou un gardien de but est affilié à deux (2) équipes, les matchs d'essai après le 10 janvier se calculent séparément pour chacune des équipes où le joueur est affilié.
- E. Pour toutes les divisions, un gardien de but affilié, inscrit sur la feuille de pointage, ne sera pas crédité d'un match d'essai, s'il ne participe pas au jeu.

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## 5.6.4 Joueurs gradués

### A. Atome à Sénior

Pour les équipes des divisions **Atome** à Sénior, un joueur ne peut revenir à son équipe originale dès qu'il est inscrit sur la feuille de pointage avec l'équipe supérieure pour le sixième match après le 10 janvier.

Une autorisation de l'Association Régionale doit être accordée pour que le joueur soit autorisé à participer à un sixième match.

Cependant, si l'équipe supérieure désire graduer un joueur avant le sixième match après le 10 janvier et que l'organisation de ce joueur accepte qu'il soit gradué dès ce moment, le joueur pourra évoluer pour sa nouvelle équipe mais ne pourra être retourné à son équipe d'origine pour le reste de la saison.

B. Le joueur gradué ne doit pas être libéré de son équipe d'origine. Il demeure inscrit comme joueur régulier de son équipe et il est calculé comme tel. De même, son équipe affiliée doit conserver son renseignement dans l'équipe comme joueur affilié.

C. Ces joueurs ne sont pas comptés parmi les 25, 23 ou 19 joueurs enregistrés avec l'équipe supérieure mais ils sont comptés parmi les 25, 23 ou 19 joueurs réguliers de l'équipe d'origine.

## 5.6.5 Date limite de signature

Les joueurs affiliés doivent avoir été dument **inscrits sur le formulaire d'enregistrement d'équipe** comme joueurs affiliés au plus tard le 15 janvier à minuit.

## 5.6.6 Obligation envers l'équipe de provenance

Aucun joueur affilié ne peut prendre part à un match si l'équipe aligne tous les joueurs apparaissant sur l'enregistrement d'équipe sauf pour une équipe d'ayant que neuf (9) joueurs plus un (1) ou deux (2) gardiens sur sa feuille d'enregistrement. Elle pourra avoir un joueur affilié en tout temps, toujours en respectant l'article 5.6.6.C.

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

En tout temps, une équipe qui désire utiliser un de ses joueurs affiliés doit :

A. Aviser le gérant ou l'entraîneur-chef de l'équipe concernée au moins 24 heures avant l'utilisation d'un tel joueur.

B. Dans un tel cas, une équipe ne peut refuser ou sanctionner l'utilisation de l'un de ses joueurs à une division ou classe supérieure comme joueur affilié; si le délai est plus court, il doit y avoir obligatoirement entente entre les deux (2) parties sous réserve de l'application du paragraphe C.



# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## **\*\* VOIR L'EXEMPLE D'UNE FEUILLE DE POINTAGE PARFAITEMENT COMPLÉTÉE À LA PAGE 19**

### **Pour bien remplir sa feuille de pointage**

Avant un match de hockey, inscrire son alignement sur la feuille de pointage est une tâche que doit **obligatoirement** accomplir le personnel d'encadrement d'une équipe. Voici quelques critères de bases à respecter dans ce domaine.

- L'équipe locale a généralement le mandat de fournir la feuille de pointage en vue d'un match. Il est très important pour la personne mandatée par l'équipe locale d'y inscrire l'endroit (aréna), la ville, la date, la division, la classe, le numéro du match (facultatif), le nom de la ligue et le nom des équipes dans les cases appropriées.
- Une équipe doit inscrire tous les joueurs présents par **ordre de numéro croissant**, de même que les membres du personnel d'encadrement **dûment enregistrés** qui prendront place derrière le banc (maximum de cinq (5)).
- L'entraîneur est tenu de signer la feuille de pointage au bas de l'alignement à chaque match afin d'officialiser celle-ci et ce, **après en avoir fait la vérification**.
- Les cas échéants, une équipe doit inscrire les joueurs et/ou membres du personnel d'encadrement suspendus dans l'espace réservé à cet effet. Dans la case (nombre de parties), inscrire par exemple :  $\frac{1}{2}$  s'il s'agit du premier match à purger d'une suspension de deux (2) matchs (voir l'exemple de la feuille de pointage parfaitement complétée en page 19). De plus, ce membre ne doit pas apparaître sur la feuille d'alignement.
- Une équipe doit obligatoirement identifier son capitaine (C) et ses assistants (A) dans la colonne réservée à cet effet, sous peine que ceux-ci perdent leurs privilèges dans le cours d'un match et ce, à la discrétion de l'arbitre.
- Une équipe doit identifier obligatoirement ses joueurs affiliés par la mention (JA ou (PE) sous peine de perdre un des contrats de joueurs alloués en début de saison, le cas échéant, à la discrétion du registraire régional. NOTE : S'il s'agit d'un joueur gradué en vertu de la règle des six (6) matchs après le 10 janvier (pee-wee à junior) vous devez néanmoins continuer d'inscrire (JA) ou (PE) pour ce joueur jusqu'à la fin de la saison.
- Pour une équipe qui mise sur deux (2) gardiens de but, il est demandé d'encercler le numéro du gardien partant sur la feuille de pointage.

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## **\*\*À retenir (joueur en retard)\*\***

Dans une situation où vous êtes incertain de la présence d'un joueur, nous vous conseillons néanmoins de l'inscrire sur la feuille de pointage avant le match et d'en aviser l'officiel. De cette façon, il lui sera permis de participer au match advenant son arrivée tardive. Par contre, si un joueur s'amène après le début du match et que son nom n'apparaît pas sur la feuille de pointage, il ne lui sera pas permis par l'arbitre de prendre part au match.

À l'opposé, si vous avez omis par distraction d'inscrire le nom d'un joueur sur la feuille de match et que celui-ci était présent au début du match, vous pourrez ajouter son nom sur la feuille de pointage dans la mesure où vous pourrez prouver à l'arbitre qu'il était présent physiquement au début du match.





# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## QUALIFICATIONS REQUISES POUR UN ENTRAÎNEUR

### 3. ENTRAÎNEUR

#### 3.1 Date d'accréditation, prérequis et obligations

- B. Tout candidat **entraîneur-chef ou entraîneur adjoint de classe double lettre** doit être âgé d'au moins **18 ans** et doit être accrédité avant le 31 décembre de chaque année, de la **qualification requise** selon la division et la classe, faute de quoi, il ne peut agir comme entraîneur jusqu'à l'obtention de son accréditation
- C. Pour être admissible à signer le formulaire d'enregistrement d'équipe, tous les entraîneurs-chefs et entraîneurs-adjoints doivent être accrédités du niveau **requis selon leur(s) division(s) et classe(s)**.
- D. Pour toute équipe **double lettre**, un minimum de **deux (2) entraîneurs** doit obligatoirement signer un formulaire Composition officielle d'équipe soit, un (1) à titre d'entraîneur-chef et un (1) à titre d'entraîneur adjoint.

**NOTE : Depuis septembre 2012, il n'y a plus de carte d'entraîneur émise par Hockey Québec et/ou par l'association régionale. Les qualifications des entraîneurs sont inscrites sur le T112 de l'équipe.**

#### 3.2 Qualifications requises

- A. **Pour toutes les équipes double lettre**, un minimum de deux (2) entraîneurs (**entraîneurs-chef et 1er entraîneur-adjoint**) doivent obligatoirement détenir les qualifications requises. Pour les autres entraîneurs-adjoints, il faut suivre le tableau.
- B. Si vous détenez votre qualification Respect et Sport ainsi qu'entraîneur-initiation et/ou entraîneur récréatif, celle-ci demeure valide et vous n'avez donc pas à suivre la formation **respect et sport** et **HU-Entraîneur (en ligne)**. Vous devrez cependant suivre la formation en salle et sur glace.

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## 3.3 Vérification et validation de certification

A. Chaque entraîneur ayant complété ses étapes de formation doit être inscrit dans le système d'enregistrement de Hockey Canada (HCR).

B. La vérification d'une qualification d'un entraîneur se fait par l'entremise du système d'enregistrement de Hockey Canada (HCR).

## 3.4 Possibilité de diriger plusieurs équipes

Un entraîneur-chef ou adjoint peut être inscrit sur un maximum de deux (2) formulaires Composition officielle d'équipe. Le niveau de certification doit cependant être respecté en tout temps.

## 3.5 Remplacement d'un entraîneur

Si l'entraîneur accrédité est absent pour un maximum de cinq (5) matchs consécutifs, peu importe la raison, et que l'entraîneur-adjoint est responsable de l'équipe pour le match ou les matchs, la règle d'accréditation obligatoire ne s'applique pas, à la condition qu'il respecte les exigences de l'article 3.2.

Pour des cas de force majeure, une permission temporaire peut être accordée par l'entraîneur-chef régional ou provincial avec ratification du Conseil d'administration concerné. Une telle permission sera valable pour la saison en cours seulement. Elle ne pourra pas être renouvelée pour une ou des saisons subséquentes.

En situation d'urgence, si un ou des entraîneurs accrédités sont absents, ils peuvent être remplacés par tout autre entraîneur accrédité et la règle d'accréditation obligatoire ne s'applique pas.

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## 3.6 Préposé à la santé et sécurité hockey (PSSH)

### A. Accréditation d'un membre de Hockey Québec

Tout membre de Hockey Québec doit être âgé d'au moins 16 ans, peut-être accrédité comme préposé à la santé, sécurité au hockey (PSSH).

Un candidat qui veut s'inscrire comme préposé à la santé, sécurité et harcèlement (PSSH) doit se conformer à la réglementation de hockey Québec, de la région, de l'organisation ou association dont il relève.

### B. Réglementation pour une équipe

Une équipe doit avoir parmi son personnel d'encadrement un préposé à la santé, sécurité au hockey (PSSH). La personne détenant la qualification de PSSH doit obligatoirement faire partie du personnel qui agit au niveau de l'équipe derrière le banc lors d'un match.

### C. Conformité d'une équipe et le non-respect de la réglementation

Une équipe qui ne se conforme pas à la réglementation au 31 décembre de l'année en cours ne pourra plus, au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours, participer à toute activité sanctionnée par Hockey Québec.

***(En cas de force majeurs ou de situation d'urgence, l'article 3.5 pourra s'appliquer).***

### D. L'accréditation comme préposé à la santé, sécurité et harcèlement est valide tant que la personne est membre de Hockey Québec.

## 3.7 Port du casque protecteur

Il est obligatoire que tout personne, entraîneur-chef, entraîneur-adjoint, animateur, accompagnateur ou autre intervenant œuvrant lors d'un entraînement sur glace, lors d'une formation sur glace ou d'une activité sur glace avec les joueurs et/ou des entraîneurs sous la juridiction d Hockey Québec, porte le casque protecteur certifié par l'ACNOR avec la mentonnière dûment attachée.

***À défaut d'être conforme, la personne décrite au paragraphe précédent, ne pourra pas prendre part aux activités sur glace. Une suspension pourra être imposée par l'instance de qui elle relève.***

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## Ligue de hockey JMS (Junior AA / Midget BB) Règlements d'opération (règlements spéciaux)

### 4.4 AJOUT DE SUSPENSION

Afin de définir le style de jeu de la ligue, voici quelques précisions;

1. Tout joueur qui est puni pour bataille dans une partie pré-saison, sera exclu de toutes les autres parties pré-saison et devra purger sa suspension au début de la saison régulière;
2. Pour toute bataille pendant la période d'échauffement, le nombre de matchs de suspension automatique selon les règles de HQ, sera doublé.

Une amende de 250\$ sera imposée à l'équipe.

\*L'avis du nombre de matchs de suspension supplémentaire sera émis par communiqué à l'équipe concernée par le registraire.

### 4.13 JOUEURS SUSPENDUS

**3.13.1** Le joueur suspendu qui n'est pas inscrit dans la case appropriée (haut de la feuille de pointage, gauche ou droit) lors d'une rencontre ne sera pas inscrite à son dossier comme une rencontre purgée pour sa suspension.

**3.13.2** Les joueurs qui reçoivent une ou des suspension(s) automatique(s) doivent la ou les purger immédiatement.

**3.13.3** C'est la responsabilité de l'équipe à veiller que les suspensions soient effectuées et inscrites.

p.s. toute infraction inscrite sur la feuille de pointage identifiée par la lettre D ou E amène automatiquement la suspension du membre pour un (1) match minimum

### 4.14 RÉSEAUX SOCIAUX

Toute personne prise en défaut de parler ou d'écrire contre un autre membre, joueur, arbitre ou dirigeant de la ligue se verra rencontrer par le comité de discipline et des sanctions pourraient être décernés aux personnes fautives;

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## Tableau des sanctions

| OFFENSES ET SANCTIONS   |   |   |                                |                                    |                                    |
|---|---|---|--------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <p>Une OFFENSE consiste à se voir décerner un ou plusieurs codes de punitions d'une même catégorie d'infraction dans un match. Une SANCTION consiste à se voir décerner un ou plusieurs matchs de suspension par suite d'une infraction commise. Ce nombre correspond à chacun des codes reçus et selon l'offense à laquelle le membre est rendu pour cette catégorie d'infraction.</p> |   |   |                                |                                    |                                    |
|   | Catégories d'infractions  | Codes de punition                                       | 1 <sup>re</sup> offense        | 2 <sup>e</sup> offense             | 3 <sup>e</sup> offense             |
| 1.  | Instigateur (+ Note 1)  | A4  | 2 matchs                       | 4 matchs + CD                      | Ind. + CD                          |
| 2.  | Agresseur (+ Note 1)  | A1  | 2 matchs                       | 4 matchs + CD                      | Ind. + CD                          |
| <p><b>Note 1:</b> Les punitions pour instigateur (A4) et agresseur (A1) sont toujours accompagnées d'une punition pour bataille (B2+D2 ou B3+D3).</p>   |   |   |                                |                                    |                                    |
| 3.  | 3 <sup>e</sup> homme (pacificateur)   | D7  | 2 matchs                       | 4 matchs + CD                      | Ind. + CD                          |
| 4.  | Le 1 <sup>er</sup> joueur à quitter le banc lors d'une bataille qui ne se bat pas   | A8+A8+D8  | 2 matchs                       | 4 matchs + CD                      | Ind. + CD                          |
| 5.  | 3 <sup>e</sup> homme (avec bataille)  | D7+B2+D2  | 2 + 2 Total 4 matchs           | 4 + 4 + CD<br>Total 8 matchs       | Ind. + CD                          |
| 6.  | Le 1 <sup>er</sup> joueur à quitter le banc lors d'une bataille qui se bat  | A8+A8+D8<br>+B2+D2                                      | 2 + 2 Total 4 matchs           | 4 + 4 + CD<br>Total 8 matchs       | Ind. + CD                          |
| 7.  | Bataille  | B2+D2 * ou B3+D3*                                       | 2 matchs                       | 4 matchs + CD                      | Ind. + CD                          |
| Pour les catégories 1 à 7 inclus.   |   | Si dans le dernier 5 min. du match ou en supplémentaire | Joueur: + 1 match              | Joueur: + 2 matchs                 | Joueur:<br>Ind. + CD               |
|   |   |   | Entraîneur:<br>avertissement   | Entraîneur: 1<br>match             | Entraîneur<br>1 match              |
| <p>Pour les catégories 1 à 7 incl., les infractions A1-A4-D7-D8 se cumulent ensemble et les infractions pour bataille B2+D2 ou B3+D3 se cumulent séparément de A1-A4-D7-D8. Les infractions D6 doivent se jumeler aux codes B2+D2 ou B3+D3.</p>   |   |   |                                |                                    |                                    |
| 8.  | Mise en échec par derrière  | A40+D40   | 1 match                        | 2 matchs                           | Ind. + CD                          |
|   |   | B40+ D40  | 2 matchs                       | 4 matchs                           | Ind. + CD                          |
| 9.  | Mise en échec   | A39+D39   | 1 match                        | 2 matchs                           | Ind. + CD                          |
|   |   | B39+D39   | 2 matchs                       | 4 matchs                           | Ind. + CD                          |
|   |   | E39+B39   | 3 matchs + CD                  | 3 matchs + CD                      | Ind. + CD                          |
| <p>Pour les catégories 8 et 9, les mineures et les majeures se cumulent séparément.</p>   |   |   |                                |                                    |                                    |
| 10.   | Coup à la tête  | Majeure: B48+D48  | 2 matchs                       | 4 matchs                           | Ind. + CD                          |
| 11.   | Toutes les autres extrêmes inconduites et les inconduites grossières  | D-... (toutes sauf D2-D3-D7-D8-D40-D48)                 | Joueur : 1 match               | Joueur: 2 matchs                   | Joueur:<br>Ind. + CD               |
|   |   |   | Officiel d'équipe:<br>2 matchs | Officiel d'équipe:<br>4 matchs +CD | Officiel<br>d'équipe:<br>Ind. + CD |
| 12.   | Toutes les punitions de match   | E-... (toutes)  | 3 matchs minimum +<br>CD       | 3 matchs minimum<br>+ CD           | Ind. + CD                          |
| <b>Note 2</b>   | Toutes les sanctions indiquées dans ce tableau sont automatiques et sans droit d'appel (sauf l'exception prévue à l'article 11.4.c).    |   |                                |                                    |                                    |
| <b>Note 3</b>   | À sa discrétion, le Comité de discipline de ligue, régional ou provincial peut, selon le cas, augmenter la sanction automatique prévue. |   |                                |                                    |                                    |

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## 5.3 OFFICIELS HORS GLACE

**5.3.1** Les officiels hors glace (marqueur, chronométreur et annonceur) sont la responsabilité de l'organisation hôte et ce, dans tous les domaines (discipline, compétence, rémunération, etc.) une même personne peut faire les trois (3) postes mais cela déconseillé.

**5.3.2** La musique lors des rencontres de la ligue n'est pas obligatoire mais fortement suggérée.

## 5.4 ALIGNEMENT

***La Ligue utilisera la feuille de pointage officielle de Hockey Québec, qui doit être signé par l'entraîneur-chef.***

Le feuillet d'alignement doit contenir :

- \* Dans l'entête : Nom de l'équipe, catégorie, classe, date et numéro de joute. (Équipe locale doit remplir l'entête)
- \* Nom et prénom du ou des gardiens en ordre de #
- \* Le gardien partant doit être encerclé.
- \* Nom et prénom des joueurs en ordre numérique
- \* Inscire le nom du personnel de banc
- \* Indiquer les suspensions
- \* Les équipes s'échangent leur alignement au plus tard 20 minutes avant l'heure cédulé de la joute. Ceci est valide seulement si les rencontres sont informatisées.
- \* Le line up du match doit être dans la chambre des officiels au plus tard 20 minutes avant l'heure cédulé de la joute.
- \* Pour tout feuillet non-conforme ou pas remis à l'équipe adverse dans les délais, l'équipe fautive se verra attribuer une amende de 25.00\$ les 2 premières fois et de 50.00\$ par fois subséquente.
- \* Si le # chandail attribué aux joueurs en début de saison est modifié, il faut en aviser immédiatement le registraire de la ligue qui fera les changements qui s'imposent;

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## 5.10 COULEURS DE CHANDAILS ET IDENTIFICATION DES JOUEURS :

**5.10.1** Le nom des joueurs n'est pas obligatoire sur les chandails mais s'il apparait, il devra être à l'endroit habituellement reconnu et tous les joueurs devront le porter. Les joueurs devront porter le même # de gilet durant le réchauffement que durant la partie

**5.10.2** La politique concernant les couleurs des chandails est la suivante :

***Du début de la présaison à la dernière partie jouée en décembre : le club visiteur portera le chandail foncé et le club receveur, le chandail pâle.***

***De la première partie en janvier jusqu'à la fin de la saison (incluant les séries éliminatoires), le club visiteur portera le chandail pâle et le club receveur, le chandail foncé.***

## 5.11 TRANSMISSION DES RÉSULTATS :

L'équipe locale a la responsabilité de transmettre par courriel, textos ou messenger une copie de la feuille de pointage d'une partie dans un délai de deux (2) heures au statisticien de la ligue Le non-respect de cette directive entraînera une amende automatique de vingt-cinq dollars (25.00 \$) par partie non rapportée.

***L'équipe locale a la responsabilité de faire parvenir les feuilles de pointage originale (copie blanche) au registraire de la Ligue à la fin de chaque mois d'activité sous peine d'amende (25\$ par infractions).***

## 7.2 LA RÉFECTION DE LA GLACE

**7.2.1** La réfection de la glace se fera au début du match et entre chacune des périodes pour le Junior AA.

**7.2.2** Pour le Midget BB, la réfection de la glace sera faite selon le fonctionnement de l'aréna locale.

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## 7.3 DURÉE D'UNE PARTIE ET RÉCHAUFFEMENT

**7.3.1** *Une période de réchauffement de 8 minutes sera accordée au Midget, et de 10 minutes au Junior.*

**7.3.2** La durée d'une joute sera de trois (3) périodes de quinze (15) minutes chronométrées au Midget et de trois (3) périodes de 20 minutes chronométrées au Junior.

## 7.4 DIFFÉRENCE DE POINTAGE

Une entente entre les deux équipes impliquées pour un temps continu (running time) après une différence de 7 buts;

## 7.5 TEMPS D'ARRÊT

Un temps d'arrêt de trente (30) secondes par équipe, par partie, pourra être accordé. Le temps d'arrêt devra être indiqué sur la feuille de match et aucun temps d'arrêt n'est prévu lors du jeu à temps continu.

## 7.6 ÉGALITÉ EN SAISON RÉGULIÈRE :

S'il y a égalité après les trois périodes réglementaires, les équipes obtiennent un (1) point chacune au classement.

Après un repos de deux (2) minutes, on procédera de la façon suivante : Prolongation de cinq (5) minutes à trois (3) joueurs par équipe plus le gardien. Voir modalité HQ pour les francs jeux, le premier but mettant fin au match.

Si l'égalité persiste, il y aura tirs de fusillade, l'équipe gagnante récoltera un (1) point supplémentaire au classement.

A. Un joueur qui se trouvait au banc des punitions à la fin de la période de surtemps est admissible à participer à la fusillade.

B. La fusillade se déroulera de la façon suivante :

-L'équipe qui reçoit a le choix de déterminer si elle débutera ou non la fusillade.

-Après que le choix est fait, l'équipe désignée envoie son premier joueur qui tente de déjouer le gardien de but adverse.

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

- Ensuite le premier joueur de l'autre équipe fait de même ainsi de suite jusqu'à ce que les trois (3) joueurs de chaque équipe aient effectués une ronde complète.
- Le choix de l'entraîneur ne représente pas l'ordre dans lequel les joueurs doivent se présenter au centre de la glace pour effectuer leur lancé.
- Les règles de jeu des tirs de punition s'appliquent.
- Les tirs se font à tour de rôle et aucun tir simultané sur chacun des gardiens de but n'est accepté.
- L'équipe ayant marqué le plus de buts dans cette ronde complète est proclamée gagnante.

Lorsqu'un deuxième ou troisième tour devient nécessaire pour briser l'égalité, l'ordre de passage des joueurs est laissé à la discrétion de l'entraîneur et peut ne pas respecter l'ordre du premier tour. Ainsi, à chaque tour, tous les joueurs qui terminent le match devront participer à la fusillade avant qu'un joueur ne revienne une autre fois. Le match prend fin quand l'égalité est brisée, après qu'un joueur de chaque équipe ait effectué un tir vers le but.

## **7.7 PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE EN SÉRIES ÉLIMINATOIRES (PLUS FRANC JEU) :**

Dans la catégorie midget, après un repos de deux (2) minutes, on débute la période supplémentaire de 15 minutes chronométré; La règle du franc-jeu perdu en temps régulier s'applique.

Dans le midget le jeu se déroulera à quatre (4) contre quatre (4). Le premier but compté met fin au match.

A compté de la seconde période de prolongation la surface glacé sera refaite entre toutes les périodes. *Après la 1ere période de prolongation, les autres périodes de prolongations se jouera à 3 contre 3 toujours durant des périodes de 15 minutes chronométrées;*

Dans la catégorie junior, les périodes de prolongation seront de vingt (20) minutes.

La glace sera refaite entre toutes les périodes de prolongation.

Le jeu se déroulera à quatre (4) contre quatre (4). Le premier but compté met fin au match.

La règle du franc-jeu perdu en temps régulier s'applique.

Après la 1ère période de prolongation, les autres périodes de prolongations se joueront à 3 contre 3.

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## INSTRUCTIONS AUX ÉQUIPES

### 1. RÉSULTATS ET ENVOI DE LA FEUILLE DE POINTAGE (LINE-UP) : (ÉQUIPE LOCALE)

Pour que le classement sur le site Internet soit réel, je devrai avoir reçu la feuille blanche soit par courriel (fichier PDF ou JPEG) ou texto dans un délai de deux (2) heures après la fin du match.

Vous procédez de la façon suivante :

Midget BB / Junior AA-----M. Michel Garneau

Michel Garneau  
133, rue Boudreault  
Dolbeau-Mistassini (Qué.)  
G8L 4B6  
Tél. : (418) 276-6993 / cell : 418-900-1653

Courriel : [dolbeau1234@gmail.com](mailto:dolbeau1234@gmail.com)

### 1. **Amende : 25\$ / équipe / feuille de pointage (règl. 6.11)**

Toutes les feuilles de pointage originales (copies blanches) doivent être postées un fois par mois (minimum) au registraire de la Ligue ( Michel Garneau)

### 2. FEUILLES DE POINTAGES :

Ne pas oublier d'entourer votre gardien partant. S'il y a une erreur dans l'attribution d'un but ou d'une aide, faite faire le changement par l'arbitre seulement et ce, le plus tôt possible après la fin de la partie.

\*L'entraîneur doit vérifier rapidement sa feuille de pointage

### 3. UTILISATION D'UN J.A. (joueur affilié). :

Lorsque vous utilisez un J.A., l'indiquer dans l'endroit approprié sur la feuille de pointage et indiquer sa position (D ou A) à côté de son nom. Ne pas oublier que l'utilisation d'un joueur non inscrit sur votre feuille d'enregistrement d'équipe (T112 formule informatisée) entraîne une perte de partie (point + franc-jeu).

### 4. FEUILLE DE POINTAGE AVEC CODE D ou E:

**TRÈS IMPORTANT dans toute catégorie , lors de l'envoi de votre feuille de pointage, s'assurer de la clarté de l'image afin de recevoir rapidement l'avis de sanction.**

Michel Garneau, registraire / statisticien

Ligue de hockey JMS

# Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

## Site internet

Pour avoir accès aux statistiques, horaires ou à toutes autres informations pertinentes, visitez le site internet de la Ligue JMS :

[www.liguejms.com](http://www.liguejms.com)

## Pages Facebook

Ligue JMS

Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean

